

F. CLEMENT, Chef d'Etablissement

LTP Le Bon Sauveur

1 rue Elisabeth de Surville

B.P 331

50001 Saint-Lô Cedex

☎ : 02.33.72.53.53

@v.s : [viescolaire@ensemblescolaire-bonsauveur.fr](mailto:viescolaire@ensemblescolaire-bonsauveur.fr)

☎ 02.33.72.53.57

Saint-Lô, le 30 juin 2017

## CIRCULAIRE DE RENTREE

Madame, Monsieur,

Vous recevez ci-joint les différents documents nécessaires à la préparation de la rentrée.

Je vous communique également ci-dessous les informations utiles.

### ➤ **FERMETURE D'ETE**

L'établissement sera fermé du 13 juillet à 12H au 16 août à 8H. En dehors de cette période, nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

### ➤ **DATES DE RENTREE** : *La rentrée s'effectuera à partir du Lundi 4 septembre*

☛ *L'accueil des élèves se fera dans la cour du Lycée et selon le calendrier suivant :*

| CLASSES  | INTERNES                   | DEMI-PENSIONNAIRES<br>EXTERNES |
|--|----------------------------|--------------------------------|
| 2 <sup>ndes</sup> Santé et Social<br>2 <sup>ndes</sup> Prof ASSP | Lundi 4 septembre<br>9h00  | Lundi 4 septembre<br>10H00     |
| 1 <sup>ères</sup> ST2S<br>Term ST2S                              | Lundi 4 septembre<br>10H00 | Lundi 4 septembre<br>13H30     |
| 1 <sup>ères</sup> Prof ASSP<br>Term Prof ASSP                    | Mardi 5 septembre<br>9H    | Mardi 5 septembre<br>10H       |
| CAP PE   | Mardi 5 septembre à 9H00   | Mardi 5 septembre à 10H00      |

A 10h15 : Réunion pour les élèves de 2<sup>ndes</sup> prof et leur famille pour une présentation des modalités d'entrée et de fonctionnement du Lycée professionnel. Ce type de rencontre ne se présentera pas très souvent aussi, il serait préférable qu'un maximum de parents soit présent !

↪ Le règlement du premier mois ou du premier trimestre sera à régler dès réception de la facture de septembre (voir tarifs de facturation).

Tous les règlements par chèques doivent être établis à l'ordre de :

▶▶▶ **OGEC DES ECOLES DU BON SAUVEUR SAINT-LO**

➤ **RAPPEL ARBS**

Ci-joint à la circulaire une fiche ARBS vous informant des modalités concernant les livres scolaires : Directement sur le site internet >> ([www.arbs.com](http://www.arbs.com)) avant le 25 juillet !

La distribution des livres se fera dans l'établissement pour toutes les classes le jeudi 7 septembre.

**ATTENTION** : ☛ ***Atouts livres scolaires : Plus besoin de carte !*** Je crée mon compte et je commande sur [atouts.normandie.fr](http://atouts.normandie.fr) à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2017 (Voir formulaire joint) Alors, connectez-vous vite ! Anciens et nouveaux élèves.

*N.B :* En cas de problème : Prévoir un chèque de caution du montant de l'aide apportée par la Région.

*La liste des fournitures sera donnée à la rentrée par chaque enseignant.*

➤ **TENUES PARTICULIERES**

↪ **SPORT** : Une tenue de sport est obligatoire. Les grandes marques n'améliorent pas les performances sportives !

↪ **2ndes BAC Prof et CAP PE** : Une tenue de TP conforme est obligatoire. Le Conseil Régional subventionne cet achat en totalité. L'établissement s'occupe de contacter une entreprise qui prendra les tailles et les pointures des élèves le vendredi 8 septembre.

**IMPORTANT** : *Tout élève entrant en bac prof ASSP doit obligatoirement être vacciné contre l'hépatite B ou du moins avoir commencé cette vaccination. Un dosage d'anticorps sera demandé à la rentrée ou en cours d'année en fonction des dates et lieux de stage.*

➤ **CALENDRIER SCOLAIRE 2017/2018**

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>RENTREE</b>   | <b>Lundi 4 septembre</b>                                     |
| <b>TOUSSAINT</b> | <i>Du Jeudi 19/10 au soir<br/>Au Lundi 6/11 au matin</i>     |
| <b>NOEL</b>      | <i>Du vendredi 22/12 au soir<br/>Au Lundi 8/01 au matin</i>  |
| <b>HIVER</b>     | <i>Du vendredi 23/02 au soir<br/>Au lundi 12/03 au matin</i> |
| <b>PRINTEMPS</b> | <i>Du Mercredi 25/04 midi*<br/>Au lundi 14/05 au matin*</i>  |

\* *Attention prenez vos dispositions ! Ces dates ne sont pas le calendrier officiel.*

Les élèves en stage en fin d'année scolaire (2<sup>nd</sup>e prof ASSP principalement) veilleront à être disponibles jusqu'au 6 Juillet car toute journée de stage non effectuée devra être impérativement récupérée avant les vacances d'été (exigence des examens).

**JOURNEE PORTES OUVERTES** : *Le vendredi 16 Février de 17H00 à 20H et le samedi 17 Février de 9H à 12H*, les élèves des classes **de 2ndes Professionnelles et les 1ères ST2S** seront chargés de l'encadrement et seront donc dans l'établissement . A chacun de prendre ses dispositions **car ces journées sont obligatoires**. Toute absence injustifiée fera l'objet d'une sanction (seule la maladie avec certificat médical à l'appui sera retenue comme motif valable).

**ASSURANCE SCOLAIRE** :

Merci de fournir une attestation d'assurance, si vous avez choisi de ne pas adhérer à la mutuelle Saint-Christophe, (le bulletin d'adhésion vous ayant déjà été remis, sinon merci de le réclamer en vie scolaire).

**TRANSPORT SCOLAIRE** :

Inscription en ligne sur le site **transports.manche.fr** jusqu'au 31 juillet ou avant le 13 juillet par formulaire papier à télécharger.

➤ **RAPPELS REGLEMENT INTERIEUR** :

✓ Nous vous informons qu'il n'y a pas d'infirmière scolaire dans l'Etablissement. Les élèves internes devant suivre un traitement doivent fournir la photocopie de l'ordonnance.

↳ **Nouveaux élèves et élèves déjà scolarisés au Lycée** : Le règlement intérieur vous a été transmis. Vous devez avoir signifié votre acceptation par la signature de l'accusé réception. Si vous ne l'avez pas eu, veuillez le réclamer en vie scolaire.

*Dans l'attente de démarrer l'année prochaine, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de passer de bonnes vacances.*

*Le Directeur,*

*F. CLEMENT*